Hasperak Avocats

Conférence des assises de la méditerranée « FBE »

Le lien entre les Ordres et le RGPD (aide, contrôle CNIL, secret professionnel, etc.) et Les défis et opportunités de l'intelligence artificielle et la numérisation du secteur juridique

Présenté par Maître Valérie Hayek le 10 mai 2024 à Alger

*Ce document est établi à l'intention exclusive des Assises de la Méditerranée « FBE » et est protégé par le droit d'auteur. Toute modification ou publication sur internet est interdite sous peine de poursuites.

SOMMAIRE

Le lien entre les Ordres et le RGPD (aide, contrôle CNIL, secret professionnel, etc.)

- **Introduction**
- Définition des Ordres
- Présentation du RGPD et de son objectif de protection des données personnelles

- **Partie 1: Responsabilités des Ordres concernant les données personnelles**
- Collecte et traitement des données des membres et des clients
- Protection et sécurité des données personnelles
- Respect des droits des individus en matière de données à caractère personnel

- **Partie 2 : Rôle des Ordres dans la conformité au RGPD**
- Assistance et conseils aux membres sur la conformité au RGPD
- Formation sur les obligations en matière de protection des données
- Mise à disposition de ressources et d'outils pratiques pour faciliter la conformité

- **Partie 3 : Assistance et contrôle CNIL**
- Rôle de la CNIL en tant qu'autorité de contrôle du RGPD
- Assistance et conseils de la CNIL pour les Ordres
- Contrôles et sanctions de la CNIL en cas de non-respect du RGPD

- **Partie 4 : Conciliation entre le RGPD et le secret professionnel**
- Obligations de secret professionnel des Ordres
- Mesures spécifiques du RGPD pour garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles

INTRODUCTION

A. Définition des Ordres

- ✓ Les Ordres parfois simplement appelés « **Barreaux** », sont une organisation professionnelle qui regroupe et représente les avocats d'une région géographique spécifique.
- ✓ Chaque barreau a pour mission de réglementer l'exercice de la profession, **de veiller à la déontologie** et à **l'éthique professionnelle**, ainsi qu'à **la formation continue** de leurs membres. Ils sont également chargés de garantir la protection des intérêts du public et de maintenir la qualité des services offerts par leurs membres.

INTRODUCTION

B. Présentation du RGPD et de son objectif de protection des données personnelles

- ✓ Le Règlement Général sur la Protection des Données (**RGPD**) est une réglementation de l'Union Européenne entrée en vigueur en 25 mai 2018. Son principal objectif est de renforcer et de harmoniser la protection des données personnelles des individus au sein de l'Union Européenne.
- ✓ Le RGPD établit un cadre juridique strict pour la **collecte**, le **traitement** et la **conservation** des données à caractère personnel, définissant des principes fondamentaux tels que le **consentement, la transparence, la minimisation des données, et la sécurité des données**. Il accorde également des droits aux individus, notamment le **droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'effacement et le droit à la portabilité** de leurs données personnelles.
- ✓ En présentant le RGPD, il est important de souligner qu'il s'applique à **toutes les organisations** qui traitent des données à caractère personnel, y compris les Ordres, et qu'il impose des obligations spécifiques en matière de protection des données auxquelles ces organisations doivent se conformer.

Partie 1 : Responsabilités des Ordres concernant les données personnelles

A. Collecte et traitement des données des membres et des clients

- Les Ordres sont **responsables** de la collecte et du traitement des données à caractère personnel de leurs **membres** et parfois même des tiers, tel que les **clients ou la partie adverse** (les noms, les adresses, les coordonnées, le casier judiciaire, le dossier médical, etc.).
- La collecte et le traitement des données doivent être effectués de manière transparente et conforme aux principes du RGPD, notamment en obtenant le **consentement des individus** concernés lorsque cela est nécessaire, en limitant la collecte de données aux informations strictement nécessaires à des fins spécifiques, et **en garantissant que les données sont exactes et à jour.**

Partie 1 : Responsabilités des Ordres concernant les données personnelles

B. Protection et sécurité des données personnelles

- La protection et la **sécurité** des données à caractère personnel sont des priorités essentielles pour les Ordres. Ils doivent mettre en place des **mesures techniques** et **organisationnelles** appropriées pour protéger les données contre tout accès non autorisé, toute divulgation ou toute perte accidentelle.
- Cela peut inclure la mise en œuvre de **politiques de confidentialité** et **de sécurité** des données, de chiffrement, de **contrôles d'accès**, ainsi que la **formation du personnel** sur les bonnes pratiques en matière de protection des données.

Partie 1 : Responsabilités des Ordres concernant les données personnelles

C. Respect des droits des individus en matière de données à caractère personnel

- Les Ordres doivent également respecter les droits des individus en ce qui concerne leurs données à caractère personnel , tels que définis par le RGPD.
  - Le **droit d'accéder** à leurs données, le droit de demander la **rectification** ou la **suppression** de leurs données, le droit de **limiter** le traitement de leurs données, et le droit à la **portabilité** de leurs données vers un autre fournisseur de services.
- Il est essentiel que les Ordres disposent de **procédures claires** et **accessibles** pour permettre aux individus d'exercer leurs droits en matière de données personnelles et de répondre à leurs demandes de manière rapide et efficace.

Partie 2 : Rôle des Ordres dans la conformité au RGPD

A. Assistance et conseils aux membres sur la conformité au RGPD

- Les Ordres ont pour responsabilité d'offrir une assistance et des conseils à leurs membres pour les aider à comprendre et à respecter les exigences du RGPD. Cela peut impliquer :
  - Fournir des informations détaillées sur les **principes** et les **exigences** du RGPD.
  - **Répondre aux questions** des membres et les orienter sur les mesures à prendre pour se conformer au règlement.
  - Offrir des **conseils personnalisés** en fonction des besoins spécifiques de chaque membre et de son activité professionnelle.

Partie 2 : Rôle des Ordres dans la conformité au RGPD

B. Formation sur les obligations en matière de protection des données

- Les Ordres peuvent organiser des sessions de **formation** et de **sensibilisation** pour leurs membres afin de les informer sur leurs obligations en matière de protection des données personnelles selon le RGPD. Ces formations peuvent comprendre :
- Des **présentations** sur les principes clés du RGPD et sur la manière dont ils s'appliquent aux activités professionnelles des membres.
- Des **études de cas pratiques** pour illustrer les implications du RGPD dans différents contextes professionnels.
- Des **sessions interactives** pour permettre aux membres de poser des questions et d'échanger des bonnes pratiques.

Partie 2 : Rôle des Ordres dans la conformité au RGPD

C. Mise à disposition de ressources et d'outils pratiques pour faciliter la conformité

- Les Ordres peuvent fournir à leurs membres des **ressources** et des **outils pratiques** pour les aider à mettre en œuvre les exigences du RGPD de manière efficace et efficiente. Cela inclut :
  - La création de **guides** et de **documents de référence** sur la conformité au RGPD.
  - La mise à disposition de **modèles de documents**, tels que des politiques de confidentialité ou des formulaires de consentement, pour faciliter la mise en conformité.
  - L'accès à des **outils en ligne** ou à des **logiciels de gestion** des données pour aider les membres à gérer et à sécuriser leurs données personnelles conformément aux exigences du RGPD.
- En remplissant ces rôles, les Ordres jouent un rôle essentiel dans la promotion de la conformité au RGPD parmi leurs membres, contribuant ainsi à renforcer la protection des données personnelles et la confiance du public dans le traitement de leurs informations par les professionnels.

Partie 3 : Assistance et contrôle CNIL

A. Rôle de la CNIL en tant qu'autorité de contrôle et de régulation du RGPD

- La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est l'autorité de contrôle chargée de veiller au respect du RGPD en France.
- Son rôle principal est de **superviser** et **d'assurer** la mise en œuvre correcte du RGPD par les organisations, y compris les Ordres.
- En tant qu'autorité de contrôle, la CNIL est chargée de recevoir les **notifications de violations de données,** de mener des **enquêtes en cas de non-conformité** et d'imposer des **sanctions** en cas de violation du RGPD.

Partie 3 : Assistance et contrôle CNIL

B. Assistance et conseils de la CNIL pour les Ordres

- La CNIL fournit une **assistance** et des **conseils** aux Ordres pour les aider à se conformer aux exigences du RGPD.
- Elle propose des **ressources en ligne**, des **guides pratiques**, des **formations** et des **consultations personnalisées** pour aider les organisations à comprendre et à mettre en œuvre les principes et les obligations du RGPD. Les Barreaux peuvent bénéficier de **l'expertise** de la CNIL pour évaluer leur conformité, mettre en place des mesures de protection des données et répondre aux questions spécifiques liées à la réglementation.

Partie 3 : Assistance et contrôle CNIL

C. Contrôles et sanctions de la CNIL en cas de non-respect du RGPD

- En cas de non-respect du RGPD par les Ordres, la CNIL peut mener des **contrôles** et des **enquêtes** pour évaluer la conformité de l'organisation à la réglementation.
- Si des violations sont constatées, la CNIL peut prendre des mesures correctives, telles que l'ordonnance de mise en conformité, la limitation du traitement des données, ou l'imposition de **sanctions administratives**, y compris des amendes financières.
- Les sanctions dépendent de la **gravité** de la violation et peuvent aller jusqu'à **20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial de l'organisation**, selon le montant le plus élevé.

Partie 4 : Conciliation entre le RGPD et le secret professionnel

A. Obligations de secret professionnel des Ordres

- Les Ordres, sont soumis au secret professionnel. Cela signifie qu'ils sont tenus de protéger les informations échangées dans le cadre de la relation avocat-client ou professionnel-client, et de ne pas divulguer ces informations sauf dans les cas autorisés par la loi.
- Le secret professionnel est une composante essentielle de la **relation de confiance** entre le professionnel et son client, garantissant que les **informations sensibles** sont protégées et que le client peut s'exprimer en toute confiance.

Partie 4 : Conciliation entre le RGPD et le secret professionnel

B. Mesures spécifiques du RGPD pour garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles

- Le RGPD prévoit des mesures spécifiques pour garantir la sécurité des données personnelles, tout en respectant le secret professionnel des Ordres. **Quid d'un contrôle d'un contrôle CNIL ?**
- Cela comprend la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données contre tout accès non autorisé, toute divulgation ou toute perte accidentelle.
- Les Ordres doivent également tenir compte des principes de minimisation des données, de limitation du stockage, et de conservation des données uniquement pendant la durée nécessaire à des fins spécifiques. **Quid de la possibilité d'engager la responsabilité de l'avocat tant qu'il n'est pas omis du tableau ?**

QUESTIONS

- Comment le Barreau d’Alger et les autres barreaux s'assurent-ils que leurs pratiques de collecte et de traitement de données respectent à la fois les principes du RGPD et les exigences spécifiques de la législation nationale algérienne en matière de protection des données ?

- Existe-il une coopération entre le Barreau d’Alger et la CNIL ?

PARTIE II
Conférence des assises de la méditerranée « FBE »

Les défis et opportunités de l'intelligence artificielle et la numérisation du secteur juridique

Présenté par Maître Valérie Hayek le 10 mai 2024 à Alger

*Ce document est établi à l'intention exclusive des assises de la méditerranée « FBE » et est protégé par le droit d'auteur. Toute modification ou publication sur internet est interdite sous peine de poursuites.

SOMMAIRE

Les défis et opportunités de l'intelligence artificielle et la numérisation du secteur juridique

- **Introduction**
- Définition de l'intelligence artificielle et son rôle dans le domaine juridique

- **Partie 1 : Les défis de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique**
- Complexité des données juridiques
- Biais algorithmiques
- Protection des données à caractère personnel

Partie 2 : Les opportunités de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique

- Automatisation des tâches répétitives
- Analyse de données juridiques
- Prise de décision assistée par l'IA

Questions

INTRODUCTION

Définition de l'intelligence artificielle et son rôle dans le domaine juridique

L'intelligence artificielle peut être définie comme la **capacité des machines à effectuer des tâches qui nécessitent normalement l'intelligence humaine**. Dans le domaine juridique, l'IA se manifeste sous différentes formes, telles que les **systèmes d'analyse de données, les chatbots juridiques, les logiciels** de **recherche juridique** avancée et même les **systèmes de prise de décision assistée** par l'IA.

Le rôle de l'IA dans le domaine juridique est vaste et en constante évolution. Elle est utilisée pour **automatiser des tâches répétitives** telles que la **rédaction de contrats** standardisés et la gestion de documents juridiques. En outre, l'IA est employée pour analyser de vastes ensembles de données juridiques afin d'identifier des tendances, la jurisprudence et des informations pertinentes pour les cas juridiques. En outre, les systèmes d'IA sont de plus en plus utilisés pour assister les avocats et les juges dans la prise de décisions en fournissant des analyses et des recommandations basées sur des données collectées.

Partie 1 : Les défis de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique

A. Complexité des données juridiques

- Le secteur juridique est caractérisé par la **complexité et la diversité des données** qu'il traite. Les documents juridiques peuvent contenir un langage technique, des termes spécifiques au domaine et des **nuances linguistiques subtiles**. En outre, **les lois et les réglementations évoluent constamment**, ce qui rend difficile la création de modèles d'IA qui peuvent traiter efficacement ces données.
- L'intelligence artificielle doit être capable de comprendre et d'interpréter des documents juridiques dans leur contexte approprié, ce qui représente un défi majeur. La complexité des données juridiques nécessite des **IA fortes** capables de reconnaître les structures et les relations complexes entre les différents éléments des documents, ainsi que de s'adapter aux changements dans la législation.

Partie 1 : Les défis de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique

B. Biais algorithmiques

- Un autre défi majeur de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique est la présence de biais algorithmiques. Les modèles d'IA sont souvent entraînés sur des ensembles de **données historiques qui peuvent refléter des préjugés ou des discriminations** existants dans le système juridique.
- Par exemple, si un modèle est formé sur des données historiques où des décisions judiciaires ont été prises de manière discriminatoire, le modèle risque de **reproduire ces biais** dans ses prédictions futures. Cela peut entraîner des **décisions injustes ou discriminatoires basées sur des caractéristiques telles que la race, le genre ou l'origine ethnique**.
- Il est crucial de détecter et de corriger ces biais algorithmiques afin de garantir que les systèmes d'IA utilisés dans le secteur juridique prennent des décisions justes et impartiales.

Partie 1 : Les défis de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique

C. Protection des données personnelles

- Un défi majeur de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique est la protection des données personnelles. Comme mentionné précédemment, les données juridiques peuvent contenir des **informations sensibles** et personnelles sur les individus, telles que des **antécédents judiciaires, des informations médicales ou des opinions politiques.**
- Il est essentiel de garantir que les systèmes d'IA utilisés dans le secteur juridique respectent les réglementations sur la protection des données personnelles, telles que le RGPD en Europe sur la confidentialité des données. Cela nécessite une conception et une mise en œuvre soigneuses des systèmes d'IA, ainsi que des mesures de sécurité robustes pour protéger les données contre les accès non autorisés et les violations de la confidentialité.

Partie 2 : Les opportunités de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique

A. Automatisation des tâches répétitives

- L'une des principales opportunités offertes par l'intelligence artificielle dans le secteur juridique est l'automatisation des tâches répétitives. De nombreuses activités juridiques, telles que la rédaction de contrats standardisés, la préparation de documents juridiques et la gestion de la documentation, peuvent être automatisées grâce à des systèmes d'IA.
- En utilisant l'IA, les avocats et les professionnels du droit peuvent économiser un temps précieux en déléguant des tâches routinières à des machines. Cela leur permet de se concentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée, telles que la consultation juridique, la rédaction de contrats.
- L'automatisation des tâches répétitives grâce à l'IA permet également de **réduire les erreurs humaines** et d'améliorer l'efficacité opérationnelle des cabinets d'avocats et des départements juridiques.

Partie 2 : Les opportunités de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique

B. Analyse de données juridiques

- Une autre opportunité majeure offerte par l'intelligence artificielle dans le secteur juridique est l'analyse de données juridiques. Les avocats et les juges sont souvent confrontés à de **vastes ensembles de données, tels que des jurisprudences, des documents contractuels** et des précédents judiciaires.
- Les systèmes d'IA peuvent **analyser ces données de manière rapide et efficace** pour identifier des tendances, des modèles et des informations pertinentes pour les cas juridiques spécifiques. Par exemple, les algorithmes d'apprentissage automatique peuvent être utilisés pour prédire **les résultats probables d'un litige** en se basant sur l'analyse de cas similaires dans le passé.
- L'analyse de données juridiques grâce à l'IA permet aux professionnels du droit de prendre des décisions plus stratégiques, en s'appuyant sur des données et des analyses factuelles pour représenter un intérêt.

Partie 2 : Les opportunités de l'intelligence artificielle dans le secteur juridique

C. Prise de décision assistée par l'IA

- Enfin, une opportunité prometteuse offerte par l'intelligence artificielle dans le secteur juridique est la prise de décision assistée par l'IA. Les systèmes d'IA peuvent être utilisés pour fournir des analyses et des recommandations basées sur des données dans le cadre de la prise de décisions juridiques.
- Par exemple, **les avocats et les juges** peuvent utiliser des systèmes d'IA pour évaluer la **probabilité de succès** d'une affaire, pour recommander des stratégies juridiques ou pour évaluer les **risques** potentiels associés à une décision particulière.
- La prise de décision assistée par l'IA permet aux professionnels du droit de bénéficier de l'expertise et de l'analyse des données fournies par les systèmes d'IA, tout en conservant le contrôle final sur les décisions prises.

CONCLUSION

- La convergence entre la protection des données personnelles et l'intelligence artificielle dans le secteur juridique présente à la fois des **défis et des opportunités** significatifs.

- D'une part, la complexité des données juridiques, les biais algorithmiques et la protection des données personnelles posent des défis majeurs qui nécessitent une **attention particulière**.

- D'autre part, cela nécessite une approche équilibrée qui mêle **éthique et responsabilité.**

QUESTIONS

- Pouvez-vous nous parler des outils juridiques qui intègrent de l'IA en Algérie ?

- Le Barreau d'Alger arrive-t-il à réguler l'utilisation de l'IA par les avocats ?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Hasperak Avocats

- Maître Valérie Hayek
- Cabinet Hasperak Avocats
- hayek.valerie@hasperakavocats.com
- 07 61 82 21 53

Crédits photos : Excel